

Liberté Égalité Fraternité

## COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1650 du code général des impôts, Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de MILLERY

le Directeur régional des finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES SUPPLÉANTS (NOM Prénom)
M. LUCOTTE Dominique
Mme GAUDRY Sabine
Mme DUMONT Francine
M. JANNIER Thierry
M. BETAND Christian
Mme JACQUET Jocelyne

<u>Remarque</u>: lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

A Dijon, le 31 juillet 2020

Frag

P/Le directeur régional des Finances publiques, Le directeur du pôle Gestion fiscale,

Etienne LEPAGE